



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2022

COMPTE RENDU

Le lundi 28 mars 2022 à 19h00, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bondues s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Patrick Delebarre, Président, pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous :

- 22-2-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

Ressources Humaines

- 22-2-2 Tableau indicatif des emplois – Modification
22-2-3 Loi de transformation – 1607 heures par an – Modification
22-2-4 Temps de travail des agents du CCAS – Compte Epargne Temps - Modification

Finances

- 22-2-5 Compte de gestion du trésorier principal pour l'année 2021
22-2-6 Compte administratif 2021
22-2-7 Affectation du résultat comptable de l'exercice 2021
22-2-8 Budget primitif 2022

Solidarité

- 22-2-9 Allocation des chèques Sport, Loisirs et Culture – Modification

Questions diverses

Le lundi 28 mars 2022 à 19 h 00, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick Delebarre.

Date de la convocation : le 22 mars 2022

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Laura NAESSENS, Micheline DEPOORTERE, M. Bernard POTTIER, Mmes Servane ORTILLE, Caroline BRUNET, Dorothee DEFORCHE, MM. Benoit GADEYNE, Michel RENARD

Excusées : Mme Audrey DASSONNEVILLE, Mme Marie DUCATTEAU, M. Jean-Pierre LEMAI, M. Guy VANDERBEKEN

Délibération n°22-2-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

- ✓ Le conseil choisit Mme Danièle DELBECQUE, Adjointe au Maire, pour secrétaire et approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 mars 2022.

Délibération n°22-2-2- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois – Modification

Pour répondre à l'évolution des besoins du CCAS, il est indispensable d'adapter les effectifs.

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22-2-3- Ressources Humaines - Loi de transformation – 1607 heures par an – Modification

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22-2-4- Ressources Humaines - Temps de travail des agents du CCAS – Compte Epargne Temps – Modification

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22-2-5- Finances - Compte de gestion du trésorier principal pour l'année 2021

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion est établi par le trésorier principal, comptable du CCAS, selon le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'établissement pour l'exercice 2021. Il doit être rigoureusement identique au compte administratif qui lui est réalisé par l'ordonnateur (Président du CCAS).

- ✓ La délibération est adoptée par 12 voix « POUR » et une abstention (Mme Laura NAESSENS).

Délibération n°22-2-6- Finances - Compte administratif 2021

Contrairement au budget primitif qui constitue un état prévisionnel des dépenses et recettes prévues pour l'année à venir, le compte administratif présente un état des dépenses et recettes réalisées par le CCAS durant l'année n-1. Ainsi, le compte administratif 2021 reprend l'ensemble des mandats et titres émis du 01 janvier au 31 décembre 2021.

- ✓ La délibération est adoptée par 11 voix « POUR » et une abstention (Mme Laura NAESSENS).

Délibération n°22-2-7- Finances - Affectation du résultat comptable de l'exercice 2021

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 a été présenté en investissement (7 297.32 €) et en fonctionnement 126 293.91 (€) soit un total de 133 591.23 €.

- ✓ La délibération est adoptée par 12 voix « POUR » et une abstention (Mme Laura NAESSENS).

Délibération n°22-2-8- Finances - Budget primitif 2022

Le Président soumet aux membres du conseil d'administration les propositions budgétaires suivantes pour l'exercice 2022 :

En section de Fonctionnement

- Dépenses : 293 544 €
- Recettes : 293 544 €

En section d'Investissement

- Dépenses : 113 139 €
- Recettes : 113 139 €

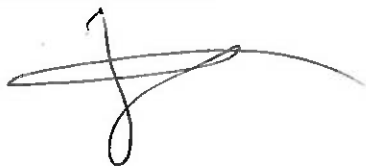
- ✓ La délibération est adoptée par 12 voix « POUR » et une abstention (Mme Laura NAESSENS).

Délibération n°22-2-9- Solidarité - Allocation des chèques Sport, Loisirs et Culture – Modification

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

Danièle DELBECQUE



Le secrétaire adjoint

Matthieu DESCAMPS

